

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU 18 NOVEMBRE 2016

NOMBRE :

- de Conseillers en exercice 27
- de présents 20
- de votants 25

L'an deux mil seize

Le dix-huit novembre

Le Conseil Municipal de la Commune de MAING

Etant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale,

Sous la présidence de M. BAUDRIN Philippe Maire

OBJET

**SEJOUR NEIGE - INFORMATION DU
CHOIX DU PRESTATAIRE - ADOPTION
DU TARIF DE PARTICIPATION DES
FAMILLES**

Etaient présents : COLLET Ch. MUSY F. COLLET C.
BAILLEUX A. MONTAY G. BAUDRIN P. SALADIN B. RAMEZ
D. PREVOT V. SPOTO S. MOREAU G. COLOMBEL L.
FAILLON J. NATHIEZ V. RIFF C. PREUVOT R. HAMADI A.
DUMOULIN H. GOBERT J. THUILLET MP.

Etaient excusés : MULON M. GARNERONE L. DOLEZ C.
DESROUSSEAUX C. DE MULDER A.

Le Maire certifie que le compte-
rendu de cette délibération a été
affiché à la porte de la mairie le
22/11/2016

Procurations respectives à : COLLET C. BAUDRIN P. RAMEZ D.
COLLET Ch. PREUVOT R.

Et que la convocation du Conseil
avait été faite le 10/11/2016

Etaient absents non excusés : DEBIONNE M..DELANNOY JM.

Un scrutin a eu lieu, M. RAMEZ Damien a été nommé pour remplir
les fonctions de secrétaire.

Un marché à procédure adaptée a été lancé pour recruter le prestataire qui aura en charge
l'organisation du séjour à la neige pour les enfants de CM2 de la commune lors des vacances scolaires
de février 2017.

ADP JUNIORS a été retenu en fonction de critères qualitatifs (lieu, organisation, nombre d'heures et de
jours de ski, qualité de l'animation...) et du prix. Ce séjour se déroulera à ABONDANCE en Haute
Savoie durant la 1ère semaine des vacances de février 2017, soit du 11 au 19 février 2017.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide pour ce séjour de ne pas modifier le tarif de la participation
des familles qui restera de 92 € par enfant et 82 € en cas de fratrie.

Un paiement en deux fois sera autorisé pour les familles qui le désirent. Une aide du CCAS sera
accordée aux familles en difficulté.

Fait en séance les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,
Maing, le 22/11/2016

La DGS

I. SERAFINI

